



# Le bulletin

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BULLE



10  
11

**BULLE 360°**  
**Une zone de tranquillité à la Trême**



12  
13

**VILLAGE GLOBAL**  
**Le nouveau Conseil communal**



14  
16

**LES ACTUALITÉS**  
**L'aide et les soins à domicile**



M

O

B

U

L

plus proche, plus mobile

04  
09

LES DOSSIERS

**Les nouveaux transports publics**

LES NOUVEAUX HORAIRES DU RÉSEAU MOBUL

> pages 6-7

LA CARTE DU RÉSEAU MOBUL

> pages 8-9

© PHOTO: PIERRE SCHWALLER

## ÉDITORIAL

### YVES MENOUD

SYNDIC

Comme nouveau syndic de Bulle, je souhaite tout d'abord adresser quelques mots à l'intention de mon prédécesseur, Jean-Paul Glasson. J'aimerais, au nom de tous nos concitoyens et de toutes nos concitoyennes, le remercier chaleureusement pour l'immense travail accompli ces dernières années pour le développement et la mutation de notre cité. Je salue le politicien, bien sûr, pour ses hautes compétences mises au service du bien commun de notre collectivité. Je salue aussi l'homme qui a eu le courage de dire «j'arrête», parce que pour-

suivre n'aurait pas été à la mesure de l'exigeante vision qu'il se faisait de la politique et de son engagement personnel.

Reprendre un tel flambeau est un défi dont je mesure pleinement les difficultés. Les enjeux démographiques, sociaux et économiques de notre urbanité naissante sont gigantesques. Notre ville de Bulle devra encore apprendre à maîtriser son développement fulgurant, à rester proche de cette population qui grandit année après année, et à se projeter dans l'avenir avec une confiance renouvelée. Nous sommes aujourd'hui à un tournant de notre histoire. Avec l'arrivée conjointe des transports publics et de la route de contournement le 14 décembre pro-

chain, c'est bien tout le visage de notre ville, réaménagée et offrant de nouvelles possibilités de mobilité, que nous allons devoir apprivoiser.

Avec passion et sérieux, je veux m'engager, avec tous mes collègues du Conseil communal, à porter ce projet d'une cité économiquement dynamique, qui propose une croissance maîtrisée, une qualité de vie en constante amélioration, des prestations publiques qui visent l'excellence et une vie culturelle, sportive et associative toujours plus attrayante. Pour cette tâche collective, je sais que je peux compter sur les forces unies de notre collègue et sur sa confiance pour poursuivre l'action au service de notre ville.

02  
03



POINT FORT

**Tutelles et curatelles**

ENTRETIEN

AVEC JOSIANE ROMANENS

> pages 2-3

14  
16



ACTUALITÉS

**Les nouvelles communales**



LE PORTRAIT EXPRESS DE JOSIANE ROMANENS 03

### STATISTIQUES

En 2008, le Service des tutelles et curatelles a traité 440 dossiers, concernant 480 personnes, soit un chiffre pratiquement comparable à 2007. Les collaborateurs du service ont administré 121 tutelles, 202 curatelles, 50 conseils légaux et 46 successions.

## LE POINT SUR LE SERVICE DES TUTELLES ET CURATELLES

**TÉMOIGNAGE DU DIRECTEUR DU SERVICE**  
Christophe Allaman a pris la direction du Service des tutelles et curatelles de Bulle, Morlon et Riaz il y a tout juste une année. Il trace les grandes lignes de son action et de celle de ses collaborateurs.

03

# «Les tutelles et les curatelles sont gérées par un service communal»

## Rencontre avec Josiane Romanens, conseillère communale

La gestion des tutelles et curatelles, bien que placée sous l'autorité de la Justice de paix, reste bien un service communal. Josiane Romanens, conseillère communale en charge du Dicastère de la santé et des affaires sociales, fait le point sur le fonctionnement de ce service, où travaillent 12 collaborateurs pour les communes de Bulle, Morlon et Riaz.



**LE BULLETIN:** Comment fonctionne la gestion des tutelles et des curatelles à Bulle?

**JOSIANE ROMANENS:** Premièrement, il s'agit d'un service entièrement communal. Actuellement, 12 professionnels travaillent à l'administration et à l'accompagnement des personnes placées sous tutelle ou curatelle dans les communes de Bulle, Morlon et Riaz. Cette équipe est actuellement composée du tuteur général, de quatre assistants sociaux, de sept collaborateurs administratifs et d'un stagiaire.

**Qui exerce l'autorité sur la tutelle ou la curatelle?**

- Le statut du Service des tutelles et curatelles est un peu particulier, car c'est bien la Justice de paix, en l'oc-

currence son 3<sup>e</sup> cercle, qui exerce l'autorité tutélaire. Celle-ci choisit les tuteurs et tutrices de profession du service communal, mais également ceux qui sont désignés parmi l'entourage de la personne ou de l'enfant concerné. Elle nomme également les curateurs et curatrices.

**Comment est organisé le dispositif d'accompagnement?**

- Concrètement, la Justice de paix est saisie de tous les cas de tutelle ou d'interdiction par les parents, les autorités ou les fonctionnaires qui

sont tenus de les lui signaler. Dans la grande majorité des situations, le tuteur général est mandaté par la Justice de paix pour s'occuper d'un cas. Ensuite, le personnel du Service des tutelles et curatelles s'occupe de la gestion du dossier de chaque pupille dont le tuteur général a la charge autant sur le plan administratif, financier que social.

**Concrètement, quels sont les missions du service?**

- Le tuteur général et ses collaborateurs s'occupent entre autres de

toutes les questions liées au domaine juridique, aux assurances sociales et privées, de la santé de ses pupilles, des diverses mesures de placement, des lieux de vie, de l'activité professionnelle, de la formation, des successions et, bien sûr, de la gestion financière. Il s'agit donc d'une activité très variée, qui demande des compétences de généraliste avant tout. L'autre volet important des activités du service concerne toute la comptabilité à tenir. Chaque année, elle est présentée à la Justice de paix pour vérification.



## JOSIANE ROMANENS

### UN ÉVÉNEMENT

Le 11 septembre 2001



### UNE PASSION

La lecture et la marche

### UNE PERSONNALITÉ

Maurice Ropraz

### UN PLAT

Le jambon

### MON ENDROIT PRÉFÉRÉ

Mon jardin

### UNE DESTINATION

Paris

### UN LIVRE

Pour l'amour de Massoud de Sediqa Massoud

### UN FILM

Le papillon de Philippe Muyl

### UN RÊVE

Que chacun mange à sa faim

- Combien de dossiers sont-ils traités chaque année?

- En 2008, nous avons traité environ 440 dossiers au total. C'est à peu près 100 dossiers de plus qu'en 2000. Au niveau financier, les charges de cette prestation sociale ont atteint 1,27 million de francs, alors que les recettes se sont montées à 658 000 francs. Les exercices sont donc déficitaires et le coût est supporté par les trois communes de Bulle, Morlon et Riaz. La clé de répartition est définie en fonction du nombre d'habitants de chaque collectivité.

- Quelles sont les mesures les plus courantes que gère le service?

- La curatelle, qui est une mesure moins lourde que la mise sous tutelle, représente les 43% des mesures prises l'année dernière. Quant aux tutelles, elles représentent le quart des cas. Le conseil légal, la curatelle

ad hoc, la tutelle provisoire ou encore la tutelle pour mineur complètent ce tableau.

## La majorité des dossiers sont des placements sous curatelle

- A quelles conditions peut-on placer une personne sous tutelle ou curatelle?

- Lorsqu'une personne ne dispose plus de la capacité ou de la possibilité d'agir raisonnablement, des mesures peuvent être prises pour préserver ses intérêts. Ces personnes peuvent, par exemple, souffrir d'une maladie mentale, d'une faiblesse d'esprit, d'alcoolisme, de dépendance, d'inconscience ou encore d'absence. Le Code civil prévoit

ainsi différents dispositifs comme la curatelle, le conseil légal, la tutelle ou la privation de liberté à des fins d'assistance. Précisons également qu'une personne majeure peut demander d'elle-même à être placée sous tutelle ou curatelle.

- Concernant le type de cas que doit traiter l'équipe du tuteur général, quelle évolution remarquez-vous ces dernières années?

- La diminution constante de certaines prestations sociales, l'augmentation du coût de la vie et la période de crise que nous vivons ont fragilisé certains pupilles. Cette précarisation a contraint le tuteur général à faire preuve de retenue dans le calcul des émoluments, qui, s'ils étaient trop élevés, auraient aggravé la situation financière de certaines personnes, voire même entamé leur minimum vital. Il faut savoir que le calcul des émoluments est proportionnel aux avoirs des personnes.

## SERVICE DES TUTELLES ET CURATELLES

### DES COMPÉTENCES DE GÉNÉRALISTE

Le quotidien n'est pas toujours facile pour l'équipe de Christophe Allaman, tuteur général depuis une année pour les communes de Bulle, Morlon et Riaz. «Nous sommes confrontés à des situations humaines difficiles, explique Christophe Allaman. C'est prenant d'avoir la responsabilité du malheur des autres, avec bien souvent des situations financières désastreuses. Être tuteur général ou travailler dans le service n'est pas de tout repos.»

C'est que le cahier des charges du tuteur général et de son service est complexe. Ils s'occupent du suivi des aspects juridiques en collaborant avec la Justice de paix ou en assistant leurs pupilles dans toutes les procédures civiles, pénales, administratives, etc.

Ils traitent également avec tous les partenaires des assurances sociales, pour des demandes de prestations AI, de subsides d'assurance maladie, de programme d'emploi temporaire ou encore de prestations complémentaires, pour ne citer que quelques exemples. Le tuteur général et ses collaborateurs s'occupent également de l'état de santé des pupilles en collaboration avec les services médicosociaux concernés, des éventuelles mesures de placement (home, foyer, famille d'accueil, appartement protégé, institution de prise en charge des dépendances, placement d'urgence, etc.), de l'organisation du logement, de l'activité professionnelle ou de la formation et des finances des pupilles. Ce dernier point est essentiel, car il traite de l'établissement des budgets, du calcul de l'entretien hebdomadaire, de la supervision des comptes en situation d'autogestion et de tous les

autres volets de la situation financière des personnes soumises à une mesure de Justice de paix. Tout ce cahier des charges implique une vision globale de la vie d'un pupille et de solides compétences de généraliste.

Ce rôle de l'ombre, celui de donner un nouveau cadre à la vie d'une personne qui n'arrive plus à s'assumer seule, peut pourtant être difficile à vivre, dans les cas de maladie mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie. La violence, essentiellement verbale, mais parfois physique, peut en effet venir envenimer les débats. Les personnes à qui on impose une mesure peuvent en effet s'en prendre à leur tuteur.

Des mesures sont notamment prises pour garantir la sécurité du personnel. Une vitre sécurisée a notamment été installée à la réception du service et

le personnel est placé sur liste rouge téléphonique. Mais Christophe Allaman reconnaît qu'il faut «savoir décompresser et ne pas emporter les problèmes des autres, mais qui sont aussi ceux du service, à la maison». Durant l'année, le tuteur général et les assistants sociaux suivent un programme de supervision, qui permet à chacun de parler de son travail et d'échanger sur les situations lourdes ou difficiles.

### INFORMATIONS

Service des tutelles et curatelles du 3<sup>e</sup> cercle de la Gruyère  
Case postale 27  
1630 Bulle

► TÉL. 026 919 83 70

► service.tutelles@commune.bulle.ch



### HISTORIQUE

La création de la route de contournement et l'arrivée des transports publics sont le fruit d'une longue réflexion. Découvrez les dates clés du processus.

05

## MOBUL: LES NOUVEAUX TRANSPORTS PUBLICS

### TRANSPORTS PUBLICS ET H189

La mise en place des transports publics est l'une des mesures d'accompagnement de la construction de la H189. Découvrez la carte du réseau Mobul et les nouvelles possibilités de circulation qu'offre désormais la H189.

08-09

### MOBUL

Découvrez tous les horaires des deux lignes de bus Mobul.

06-07

# L'Association de communes MOBUL lance ses transports publics

## Entretien avec Yves Sudan

**Le président de l'Association de communes, Yves Sudan, présente le projet d'agglomération Mobul. L'un des points forts de cette collaboration est la mise en service de deux lignes de transports publics le 14 décembre 2009. A l'occasion de l'inauguration de la H189, les bus Mobul pourront être testés gratuitement le samedi 12 décembre.**



- **LE BULLETIN:** Qu'est-ce que Mobul?

- **YVES SUDAN:** Mobul représente la réalisation d'un projet d'agglomération qui réunit les communes de Bulle, de Morlon, du Pâquier, de Riaz et de Vuadens. Son objectif est de construire une agglomération forte au service de toute la Gruyère. Une qualité de vie améliorée, une croissance maîtrisée et un développement inscrit dans la durée sont les trois fondements du projet. Créer l'agglomération, c'est aussi réfléchir et agir en commun sur l'aménagement du territoire, les transports (transports individuels et publics) et l'environnement. La première phase de la réalisation de ce projet d'agglomération est la mise en place du réseau urbain de transports publics dès le 14 décembre 2009.

- **Quels types de bus vont être utilisés?**

- Les TPF utiliseront des bus fonctionnant au diesel avec filtre à particules. D'autres systèmes plus écologiques ont été évoqués, mais ils engendrent d'autres coûts. Ces solutions sont beaucoup trop onéreuses pour quatre bus. Par ailleurs, les TPF testent actuellement des bus hybrides qui pourraient sur le moyen terme intéresser Mobul.

- **Avec des arrêts sur chaussée et la mise en place des zones à vitesse modérée, les normes environnementales seront-elles respectées?**

- Pour rappel, la Confédération a subventionné la construction de la H189 à la condition que le canton et la commune de Bulle garantissent un bon report du trafic sur cette route. Les arrêts sur chaussée, la mise en zone 30 km/h du centre et des quar-

tiers d'habitations participeront au report de trafic sur la route de contournement. L'ensemble de cette politique vise à limiter l'augmentation «exponentielle» du nombre de véhicules, en privilégiant le report sur les autres types de mobilité comme les transports publics ou la mobilité douce. Les mesures d'accompagnement de la H189 doivent permettre de satisfaire aux normes fédérales concernant le bruit et la qualité de



horaires. De ce fait, l'attractivité de la ligne de Planchy aurait été insuffisante, et Mobul a estimé qu'il n'était pas judicieux de la mettre en place dès décembre 2009.

- **Pourquoi le secteur des Granges à La Tour-de-Trême n'est-il pas desservi par le réseau urbain?**

- L'élaboration d'un réseau de transports publics est un processus complexe qui doit prendre en compte un certain nombre de paramètres. En l'occurrence, il s'agit de trouver un juste équilibre entre une offre attractive pour une majorité de la population de l'agglomération et des moyens financiers qui ne sont pas illimités.

La solution retenue par Mobul consiste ainsi à mettre en œuvre deux lignes de transports publics diamétrales nord-sud et est-ouest avec une fréquence de deux courses par heure et par ligne. Pour que ces liaisons soient attractives pour les usagers, il n'est évidemment pas possible de multiplier les détours par

rapport aux lignes principales. C'est pour cette raison que le quartier des Granges, à l'instar d'autres quartiers résidentiels comme Dardens ou Champ-Barby, n'est pas directement desservi par ces nouvelles lignes. Par ailleurs, la loi en la matière prévoit des exigences minimales à respecter pour la mise en place d'une ligne. En l'occurrence, la ligne des Granges ne satisferait pas à ces exigences.

- **Des trottoirs seront-ils aménagés entre Vuadens et Bulle et entre La Tour-de-Trême et Le Pâquier?**

- Un itinéraire de mobilité douce est prévu dans le projet d'agglomération pour relier Vuadens à Bulle. Cette mesure est en catégorie «priorité A» et sera donc réalisée entre 2011-2014. En ce qui concerne la liaison entre La Tour-de-Trême et Le Pâquier, un itinéraire de mobilité douce existe déjà entre, d'une part, le CO de La Tour-de-Trême via la route de la Ronclina et le chemin de la Roche-na et Le Pâquier d'autre part.

l'air. Si cela ne devait pas être le cas, les mesures prises devront être complétées pour y parvenir.

- **Quels sont les tarifs pratiqués sur les lignes Mobul?**

- Le réseau urbain de l'agglomération bulloise fait partie de la communauté tarifaire Frimobil née en décembre 2006. Cette communauté tarifaire a été mise en place pour l'ensemble du canton avec la collaboration des cantons voisins, de la Confédération et de différents partenaires pour répondre aux exigences du Plan directeur des transports. Ce document demandait notamment que le canton favorise l'instauration d'un système tarifaire simple et harmonisé sur l'ensemble du territoire. Mobul a donc l'obligation de pratiquer les tarifs de la communauté tarifaire de Frimobil.

sonnes et le taux de couverture des coûts de 20%. En l'occurrence, il a été décidé dans un premier temps de mettre des cadences à la demi-heure pour commencer l'exploitation du réseau urbain et d'analyser ensuite à nouveau la situation en fonction des résultats obtenus.

- **Comment ont été définis les horaires?**

- Ils ont été définis de manière à ce que les lignes urbaines soient en concordance avec les bus directs du trafic régional vers Fribourg.

- **L'arrêt du Closalet sera-t-il également desservi par la ligne régionale en provenance et en direction de Charmey?**

- En l'état actuel des projets, il est effectivement prévu que la ligne régionale en provenance et en direction de Charmey s'arrête à l'abribus du Closalet, sous réserve de modifications. En effet, nous précisons que le réseau régional de transports publics est de la responsabilité du canton et non de Mobul.

- **Pourquoi la zone industrielle de Planchy n'est-elle pas desservie par le nouveau réseau urbain Mobul?**

- Mobul prévoit la mise en service d'une troisième ligne urbaine de bus pour desservir la zone industrielle de Planchy à l'horizon 2012-2013. Les études effectuées ont démontré qu'il n'était pas propice de mettre cette ligne en place tout de suite. Il existe un grand nombre de places de parc mises à disposition par les entreprises pour leurs employés dans la zone industrielle. De plus, les travaux routiers qui seront entrepris sur le chemin des Crêts en 2010 n'auraient pas permis aux bus de respecter les

## Il faut changer les habitudes de mobilité urbaine

- **Les abonnements Frimobil des TPF et général des CFF sont-ils valables sur le réseau urbain de Mobul?**

- Oui, l'abonnement Frimobil des TPF et l'abonnement général des CFF sont valables sur le réseau urbain de Mobul.

- **Quelle est la cadence des bus?**

- La loi en matière de transports publics prévoit des exigences minimales à respecter pour la mise en place d'une ligne. Le taux d'utilisation, autrement dit le nombre de personnes par course, doit être de 11 per-

## HISTORIQUE DU PROJET MOBUL

1961

La ville de Bulle demande un axe d'évitement.

1983

Un projet de contournement par l'est est mis à l'enquête. Avec 3200 oppositions déposées, le projet ne sera jamais réalisé.

1995

Une nouvelle étude d'opportunité est réalisée. La route de contournement devient une route de distribution permettant au trafic de transit d'éviter l'agglomération bulloise. Dans le cadre de la procédure d'approbation du projet, les communes s'engagent à mettre en place un réseau de transports publics urbains performant.

1999

Le projet de la H189 est mis à l'enquête publique. Vingt-trois oppositions sont déposées.

2001

Le peuple fribourgeois plébiscite le projet en votation populaire cantonale.

2004

Les travaux de la H189 et de ses mesures d'accompagnement débutent.

2006

Les communes de Bulle, Morlon et Riaz fondent l'Association Mobul. Les

études relatives au plan régional des transports, formalisant la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, sont lancées.

2008

Les communes du Pâquier et de Vuadens rejoignent l'Association Mobul. L'élaboration du projet d'agglomération, qui intègre le Plan directeur régional des transports, débute. Le dossier du projet d'agglomération est déposé auprès de la Confédération le 31 décembre 2007. Le 19 décembre 2008, la Confédération communique à l'Association de communes que le projet d'agglomération de Mobul a été retenu et qu'il répond aux exigences pour être subventionné par le Fonds d'infrastructures pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales.

2009

Le travail en vue de mettre en place le réseau urbain de transports publics se poursuit. Le 14 décembre 2009 marquera le début de l'exploitation du réseau urbain de transports publics en parallèle avec l'ouverture de la H189.

2011-2014

Les mesures du projet d'agglomération se poursuivront, avec notamment l'aménagement des traversées de localité de Morlon, du Pâquier, de Riaz et de Vuadens, la création d'itinéraires de mobilité douce et l'aménagement des axes routiers structurants.

HORAIRES DES BUS MOBUL | LIGNE 1 - LA TOUR-RIAZ

LA TOUR-DE-TRÈME - RIAZ LUNDI AU VENDREDI SAUF FÊTES GÉNÉRALES ET 3 JUIN, 1<sup>er</sup> NOVEMBRE, 8 DÉCEMBRE. SAMEDI SAUF FÊTES GÉNÉRALES, DERNIÈRE COURSE

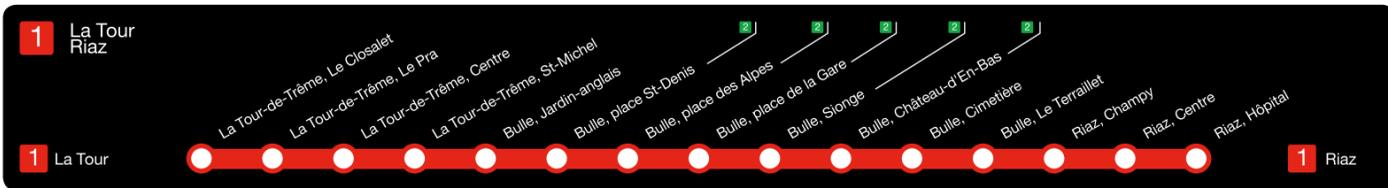
Table with 15 columns (times) and 15 rows (bus stops) for LA TOUR-DE-TRÈME - RIAZ line.

Table with 15 columns (times) and 15 rows (bus stops) for LA TOUR-DE-TRÈME - RIAZ line, including Saturday service.

RIAZ - LA TOUR-DE-TRÈME LUNDI AU VENDREDI SAUF FÊTES GÉNÉRALES ET 3 JUIN, 1<sup>er</sup> NOVEMBRE, 8 DÉCEMBRE. SAMEDI SAUF FÊTES GÉNÉRALES, DERNIÈRE COURSE

Table with 15 columns (times) and 15 rows (bus stops) for RIAZ - LA TOUR-DE-TRÈME line.

Table with 15 columns (times) and 15 rows (bus stops) for RIAZ - LA TOUR-DE-TRÈME line, including Saturday service.



HORAIRES DES BUS MOBUL | LIGNE 2 - MORLON-VUADENS

MORLON - VUADENS LUNDI AU VENDREDI SAUF FÊTES GÉNÉRALES ET 3 JUIN, 1<sup>er</sup> NOVEMBRE, 8 DÉCEMBRE. SAMEDI SAUF FÊTES GÉNÉRALES, DERNIÈRE COURSE

Table with 15 columns (times) and 15 rows (bus stops) for MORLON - VUADENS line.

Table with 15 columns (times) and 15 rows (bus stops) for MORLON - VUADENS line, including Saturday service.

VUADENS - MORLON LUNDI AU VENDREDI SAUF FÊTES GÉNÉRALES ET 3 JUIN, 1<sup>er</sup> NOVEMBRE, 8 DÉCEMBRE. SAMEDI SAUF FÊTES GÉNÉRALES, DERNIÈRE COURSE

Table with 15 columns (times) and 15 rows (bus stops) for VUADENS - MORLON line.

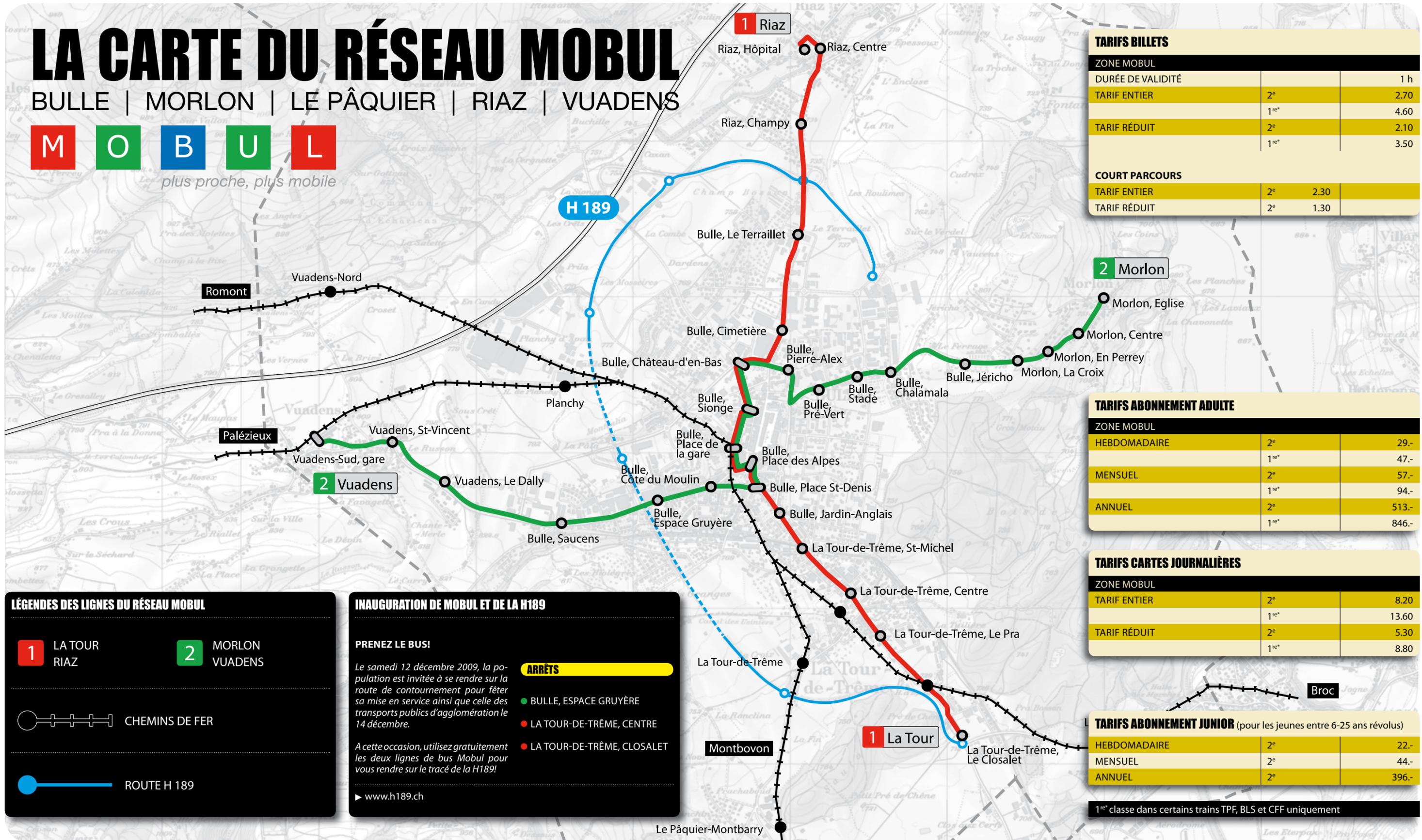
Table with 15 columns (times) and 15 rows (bus stops) for VUADENS - MORLON line, including Saturday service.

# LA CARTE DU RÉSEAU MOBUL

BULLE | MORLON | LE PÂQUIER | RIAZ | VUADENS

**M O B U L**

plus proche, plus mobile



## LÉGENDES DES LIGNES DU RÉSEAU MOBUL

- 1** LA TOUR RIAZ
- 2** MORLON VUADENS

CHEMINS DE FER

ROUTE H 189

## INAUGURATION DE MOBUL ET DE LA H189

### PRENEZ LE BUS!

Le samedi 12 décembre 2009, la population est invitée à se rendre sur la route de contournement pour fêter sa mise en service ainsi que celle des transports publics d'agglomération le 14 décembre.

A cette occasion, utilisez gratuitement les deux lignes de bus Mobul pour vous rendre sur le tracé de la H189!

► [www.h189.ch](http://www.h189.ch)

### ARRÊTS

- BULLE, ESPACE GRUYÈRE
- LA TOUR-DE-TRÊME, CENTRE
- LA TOUR-DE-TRÊME, CLOSALET

## TARIFS BILLETS

ZONE MOBUL		
DURÉE DE VALIDITÉ		1 h
TARIF ENTIER	2 <sup>e</sup>	2.70
	1 <sup>re</sup>	4.60
TARIF RÉDUIT	2 <sup>e</sup>	2.10
	1 <sup>re</sup>	3.50
COURT PARCOURS		
TARIF ENTIER	2 <sup>e</sup>	2.30
TARIF RÉDUIT	2 <sup>e</sup>	1.30

## TARIFS ABONNEMENT ADULTE

ZONE MOBUL		
HEBDOMADAIRE	2 <sup>e</sup>	29.-
	1 <sup>re</sup>	47.-
MENSUEL	2 <sup>e</sup>	57.-
	1 <sup>re</sup>	94.-
ANNUEL	2 <sup>e</sup>	513.-
	1 <sup>re</sup>	846.-

## TARIFS CARTES JOURNALIÈRES

ZONE MOBUL		
TARIF ENTIER	2 <sup>e</sup>	8.20
	1 <sup>re</sup>	13.60
TARIF RÉDUIT	2 <sup>e</sup>	5.30
	1 <sup>re</sup>	8.80

## TARIFS ABONNEMENT JUNIOR (pour les jeunes entre 6-25 ans révolus)

HEBDOMADAIRE	2 <sup>e</sup>	22.-
MENSUEL	2 <sup>e</sup>	44.-
ANNUEL	2 <sup>e</sup>	396.-

1<sup>re</sup> classe dans certains trains TPF, BLS et CFF uniquement

### ▮ SIGNALISATION

A l'entrée de la zone de tranquillité, des panneaux d'information seront installés.



### ▮ INFORMATIONS

Avec la création de la zone de tranquillité, c'est tout un programme de sensibilisation qui est également proposé aux usagers de la forêt.

11

## LA ZONE DE TRANQUILLITÉ DE LA VALLÉE DE LA TRÊME

### ▮ STATISTIQUES

Découvrez tous les chiffres de la commune de Bulle concernant la zone de tranquillité.

11



## La vallée de la Trême: une zone de tranquillité de 1300 ha pour la faune

Par Jean-Cyril Favre, ing. forestier EPF, Geosud S.A.

**Qu'est-ce qu'une zone de tranquillité? Selon le dictionnaire, on qualifie un endroit de tranquille lorsqu'il est sans dérangement et ne donne pas de sentiment d'inquiétude. Dans le cas du massif forestier de la vallée de la Trême, un secteur dans lequel les dérangements sont limités pour permettre de réduire le degré d'inquiétude à son minimum a été délimité.**

res, du Pâquier, Semsales, Vaulruz et Vuadens. Géographiquement, le secteur est délimité à l'ouest par la crête du Niremout et la Queue des Alpettes, au nord par le pâturage du Pâquier d'amont et la Petite Chia, à l'est par la Cuvigne et la crête de la Chia, et au sud par la ligne Rathvel Gros-Plané.

### POUR QUELLE FAUNE?

Par son étendue et sa diversité, le massif forestier de la vallée de la Trême sert de refuge à une faune, tout particulièrement avicole, devenue de plus en plus rare, voire menacée, dans nos forêts. Il s'agit notamment des pics tridactyles ou cendrés, des chouettes chevêchettes ou de Tengmalm, des gélinoches des bois, des tétras-lyres et des grands tétras. Bien évidemment, l'ensem-

ble de la faune plus commune, mais aussi la microfaune trop souvent ignorée, comme les chauves-souris, les reptiles, les petits mammifères et les insectes bénéficieront également de cette nouvelle situation.

### CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QU'UNE ZONE DE TRANQUILLITÉ?

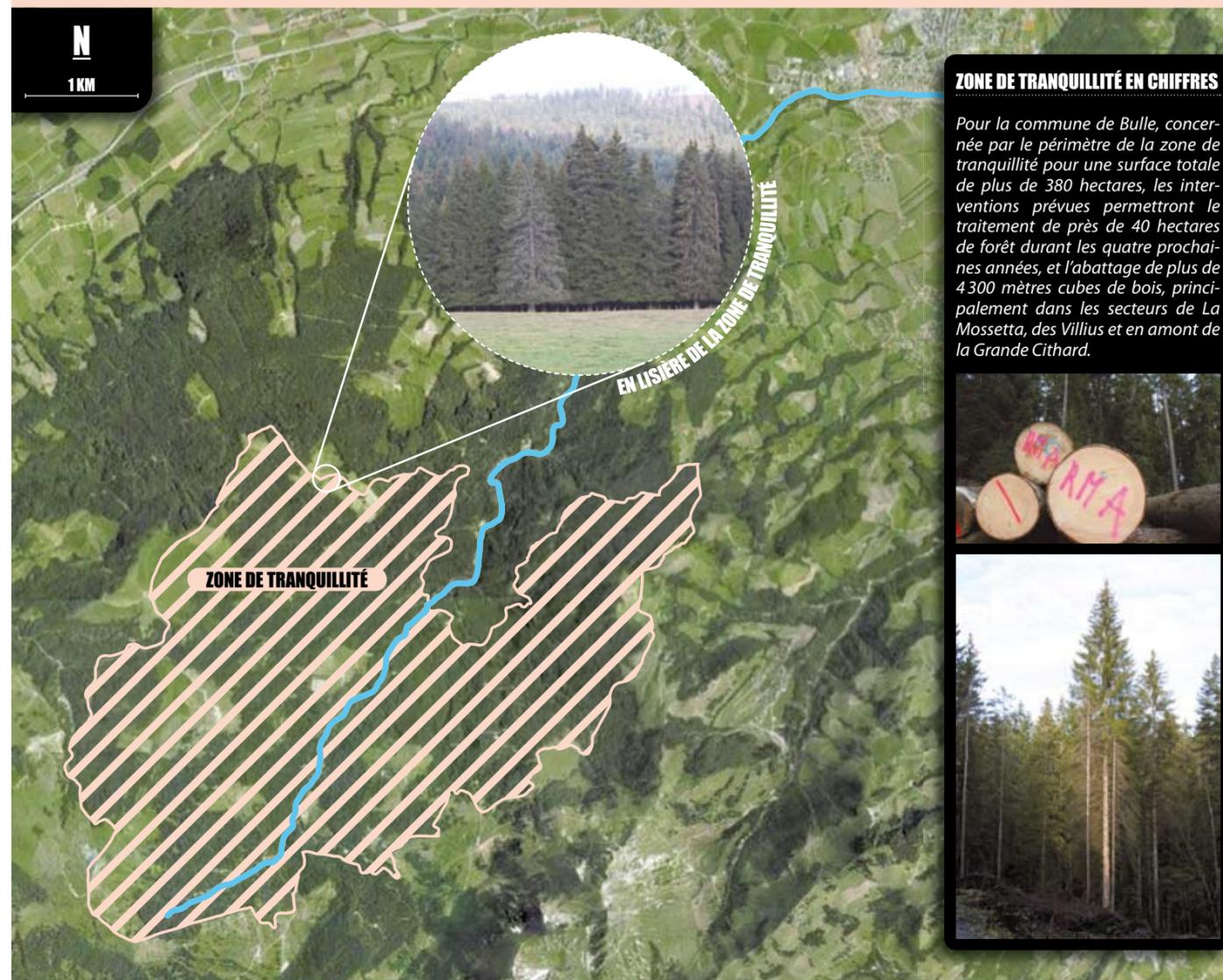
On distingue principalement deux axes d'intervention afin de concrétiser les objectifs de ce projet. Il s'agit tout d'abord d'améliorer l'habitat de ces espèces menacées en augmentant la biodiversité de ces forêts. Actuellement, ces bois sont très peu exploités; ils sont donc trop homogènes et sombres. Pour améliorer la situation, des interventions sylvicoles seront pratiquées tout en préservant çà et là des îlots de vieux bois et en favorisant le mélange des essences

▮▮ **Un programme de sensibilisation sera bientôt lancé auprès des nombreux usagers de la forêt**

diverses, comme les feuillus. Avec un triple objectif: réduire la densité des peuplements, les étagier et les ouvrir à la lumière. Ces interventions permettront de favoriser le développement des plantes nécessaires à l'alimentation et à la survie des espèces avicoles. Il s'agit notamment des sorbiers, des saules, des églantiers, des framboisiers ou encore des myrtilliers. Dans un premier temps, et sur une durée de quatre ans, près

## La zone de tranquillité de la vallée de la Trême

### Informations générales



### ZONE DE TRANQUILLITÉ EN CHIFFRES

Pour la commune de Bulle, concernée par le périmètre de la zone de tranquillité pour une surface totale de plus de 380 hectares, les interventions prévues permettront le traitement de près de 40 hectares de forêt durant les quatre prochaines années, et l'abattage de plus de 4300 mètres cubes de bois, principalement dans les secteurs de La Mossetta, des Villius et en amont de la Grande Cithard.

de 100 hectares seront ainsi traités, dégageant un volume de bois de plus de 13 500 mètres cubes.

En parallèle à ces interventions forestières, les nombreux utilisateurs de cette forêt, qu'ils soient adeptes de la promenade, de la cueillette des champignons ou des petits fruits, du VTT, de la chasse, de la raquette à neige, de la randonnée à skis ou de toute autre activité, seront invités à limiter au maximum les dérangements que pourrait occasionner la pratique de leur passion. Afin de mieux sensibiliser la population aux impacts que peuvent produire toutes ces activités réalisées en forêt, des panneaux indiquant l'entrée dans

la zone de tranquillité seront mis en place et une documentation sera à disposition de toute la population dans les offices de tourisme régionaux, les administrations communales, les établissements publics et les buvettes situées dans le périmètre.

De manière plus directe, il sera demandé aux personnes de respecter les chemins et les sentiers balisés, dont les parcours seront au besoin complétés, que ce soit pour les activités estivales ou hivernales. Dans les zones de coupes de bois, l'accès aux peuplements forestiers en dehors des sentiers pédestres sera d'ailleurs entravé par des branchages et des cimes. Ces amas de bois serviront

d'ailleurs également de cachettes à la faune.

### QUI PAIE LA MISE EN PLACE DE CE PROJET?

Ce programme de mesures s'inscrit dans le cadre des nouveaux instruments de la Confédération permettant de soutenir la biodiversité en forêt. Dans ce sens, l'ensemble des interventions est financé par les autorités fédérales et cantonales à raison de 8000 francs par hectare. Par l'intermédiaire des corporations forestières, les communes concernées ont adhéré à ce projet. Elles ont également admis que la Corporation forestière de la Sionge, dont font

partie les communes de Vaulruz et de Vuadens, joue le rôle de maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux, qui seront introduits avec le soutien et le contrôle du Service des forêts et de la faune ou le canton de Fribourg.

### INFORMATIONS

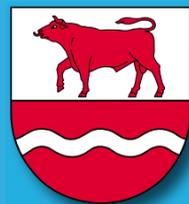
*Vous avez d'autres questions au sujet de la zone de tranquillité de la faune dans la vallée de la Trême? Alors n'hésitez pas à prendre contact avec le Service des forêts et de la faune ou directement avec le garde forestier responsable de votre commune.*



### EXÉCUTIF BULLOIS

Le Conseil communal avec son secrétaire général Jean-Marc Morand et sa secrétaire Anne Carrel Meyer.

13



## PORTRAIT DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAL DE BULLE

### SYNDIC

Yves Menoud, démocrate-chrétien, est le nouveau syndic de la ville de Bulle, alors qu'Anne Rod fait son retour à l'exécutif après la démission de Jean-Paul Glasson.

12



## Ville de Bulle: son tout nouveau Conseil communal

Un syndic et une conseillère  
communale fraîchement élus

La commune de Bulle a un nouveau syndic. En effet, Yves Menoud a pris les rênes de l'administration générale suite à la démission avec effet immédiat de Jean-Paul Glasson. Lors de la séance de reconstitution, il n'y a pas eu de remaniement de portefeuille, Yves Menoud reprenant le dicastère laissé vacant par l'ancien syndic et Anne Rod celui des Affaires culturelles.

2009, l'exécutif s'est reconstitué. Yves Menoud devient syndic, Yves Grandjean s'assied sur le siège de vice-syndic, alors qu'Anne Rod fait son retour au conseil et obtient le dicastère des Affaires culturelles. Elle s'occupera notamment des sociétés culturelles, du Conservatoire, du bâtiment des sociétés, des grandes salles des Hôtels de Ville, de l'association CO2, de la commission culturelle de la ville de Bulle ainsi que de l'Intersociété.

Le nouveau syndic Yves Menoud reprendra donc les rênes du dicastère de l'Administration générale et des représentations extérieures. Ses principaux dossiers sont le Conseil communal, le Conseil général, les commissions, les relations publiques et la représentation générale, la politique d'intégration, l'achat,

Yves Menoud devient syndic, Yves Grandjean s'assied sur le siège de vice-syndic, alors qu'Anne Rod fait son retour au conseil.

la vente ou la location des immeubles et terrains, le culte, le droit de cité, les représentations extérieures, notamment auprès de l'Association des communes fribourgeoises, de l'Association régionale de la Gruyère et d'autres organes de ce type, l'organe d'informations communales, le journal *Le bulletin*, et le site internet.

D'ordinaire l'exécutif est composé de neuf membres, élus tous les cinq ans et issus pour la législature en cours des trois partis politiques: quatre représentants du Parti libéral-radical, trois représentants du Parti socialiste et deux représentants du Parti démocrate-chrétien. La prochaine élection communale se déroulera en 2011. Le peuple sera appelé à renouveler autant son Conseil communal que son Conseil général.

Le Conseil communal constitue les commissions administrative et technique, qui étudient les dossiers et soumettent leurs propositions à l'exécutif. Chaque conseiller communal est désigné membre de l'une d'entre elles en fonction du dicastère dont il a la charge, le syndic présidant les deux.

## CONSEIL COMMUNAL: NOUVELLE RÉPARTITION DES DICASTÈRES

SYNDIC



### M. YVES MENOUD (PDC)

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

Conseil communal et Conseil général, commissions, relations publiques et représentation générale, politique d'intégration, achat-vente-location des immeubles et terrains, culte, droit de cité, représentations extérieures (Association des Communes fribourgeoises, ARG, etc.), organe d'informations communales, site internet.

VICE-SYNDIC



### M. YVES GRANDJEAN (PLR)

- AMÉNAGEMENT
- ENVIRONNEMENT

Aménagement du territoire, protection de la nature, chasse et pêche, protection des monuments et des sites, plans de construction et mises à l'enquête, cadastre, poids et mesures, chemins pédestres, immeubles des patrimoines administratif et financier, centre de conciergerie.



### Mme SYLVIE MAGNE (PS)

- SPORTS
- ESPACES PUBLICS

Sociétés et infrastructures sportives, centre d'entretien, forêts, embellissement, voirie, gestion des déchets, passeport-vacances, colonies de vacances, chapelles mortuaires, cimetières.



### M. PHILIPPE GREMAUD (PDC)

- TRAVAUX
- ÉQUIPEMENT

Service technique, approvisionnement en eau, routes cantonales et communales, canalisations, rues, places, trottoirs, éclairage public, signalisation routière, routes privées, épuration des eaux, corrections des eaux et endiguements, lotissements communaux.



### M. RAOUL GIRARD (PS)

- ÉCONOMIE | FINANCES
- MUSÉE | BIBLIOTHÈQUE

Administration générale, finances et impôts, tourisme, capitaux et emprunts, émoluments, subventions diverses (hors culture et sport), gérance de la fortune et des dettes, relations financières avec canton et communes, banques et assurances, économie, musée et bibliothèque.



### Mme ANNE ROD (PLR)

- AFFAIRES CULTURELLES

Sociétés culturelles, Conservatoire, bâtiment des sociétés, grandes salles des Hôtels de Ville, Intersociété, Commission culturelle de la ville de Bulle et Association CO2.



### Mme JOSIANE ROMANENS (PLR)

- SANTÉ
- AFFAIRES SOCIALES

EMS, hôpitaux, soins ambulatoires, aide sociale, AVS/AI/PC, caisses maladie-accidents, assurances chômage, accueil de la petite enfance, logements sociaux, tutelle générale, contrôle des denrées alimentaires.



### M. DAVID SEYDOUX (PS)

- ENSEIGNEMENT | FORMATION
- JEUNESSE

Administration scolaire, cycles préscolaire et scolaire obligatoires, transports scolaires, enseignement spécialisé, formation professionnelle, bourses de formation, sport scolaire, activités extrascolaires, service médical des écoles, politique de la jeunesse, Ebullition, Fondation Pass'Age, monte-pente de la Chia.



### M. YVES SUDAN (PLR)

- SÉCURITÉ
- TRANSPORTS

Ordre public, police communale et relations avec la Police cantonale, domaine public, justice, police du feu, affaires militaires, stand de tir, protection civile, gens du voyage, transports en commun, trafic régional et communal.



**LA PHOTO MYSTÈRE**  
Découvrez l'endroit qui a été photographié et gagnez 50 francs.

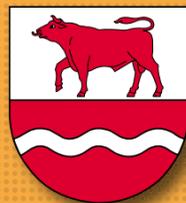
16

### CONSULTATIONS DE PUÉRICULTURE

La Croix-Rouge fribourgeoise organise des consultations de puériculture à Bulle et à La Tour-de-Trême. Prenez connaissance des dates et horaires 2010.

16

## ACTUALITÉS BULLOISES



### VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔTS

Le Service de déclaration d'impôts de Pro Senectute aide les plus de 60 ans à remplir leur déclaration. Découvrez les conditions et les horaires de ce service.

16

# L'aide et les soins à domicile ont été réformés

## Nouvelle grille d'évaluation et nouveaux paliers tarifaires

**Le Règlement concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire pour l'aide et les soins à domicile a été modifié en fin d'année dernière. Objectif: harmoniser les pratiques dans les différents districts, afin d'utiliser un outil uniforme et performant. L'échelle tarifaire passe ainsi de 5 à 3 paliers (15 francs, 20 francs et 25 francs) et la grille d'évaluation a été complétée, notamment dans le domaine de la santé psychique.**

sa santé physique ou mentale qui a besoin d'un soutien important pour accomplir les actes ordinaires de la vie, les soins corporels et éventuellement les soins infirmiers. L'aide doit notamment permettre de réduire de façon substantielle l'intervention régulière d'un service d'aide et de soins à domicile, d'éviter une hospitalisation ou un hébergement dans un établissement médicosocial ou une autre institution.

Pour bénéficier d'une indemnité, il faut être parents de la personne impotente ou proche, autrement dit uni à celle-ci par des liens durables d'affection et de solidarité. Les parents et les proches doivent faire ménage commun avec elle ou vivre dans le voisinage immédiat. La personne qui a besoin d'aide doit avoir son domicile principal et fiscal dans le canton depuis deux ans au moins avant le dépôt de la demande.

### UN MONTANT FORFAITAIRE VERSÉ TRIMESTRIELLEMENT

Le montant de l'indemnité est forfaitaire. Il est arrêté tous les deux ans par le Conseil d'Etat. Il est fixé en fonction du degré de l'aide apportée, qui est établi grâce à une grille d'évaluation. En principe, la personne aidante ne reçoit qu'une seule indemnité même si elle s'occupe de plusieurs cas, à moins que cette activité ne dépasse la durée normale d'une journée de travail. L'indemnité versée correspond alors au



maximum à l'équivalence de deux indemnités forfaitaires.

La demande d'octroi de l'indemnité doit être adressée par écrit à la Commission de district (p.a. Préfecture de la Gruyère) par la personne impotente, ses parents ou ses proches. Cette commission fait alors évaluer et attester par une infirmière du service le degré d'aide nécessaire grâce à la grille d'évaluation. Le montant des indemnités forfaitaires est versé trimestriellement à la personne

aidante. Le droit à l'indemnité cesse au moment où l'une des conditions de son octroi n'est plus remplie.

Côté financement, les communes du district de la Gruyère prennent en charge le montant total des indemnités forfaitaires et des frais de gestion à raison de 50% au prorata de la population légale, selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat, et à raison de 50% de la population légale pondérée par l'indice total utilisé pour la classification des communes.

L'indemnité forfaitaire est une aide financière accordée aux parents et aux proches qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile. Il s'agit d'une personne atteinte dans

**►► Pour bénéficier d'une indemnité, il faut être parents de la personne impotente ou un proche**

## Bulle verte

TOUT SAVOIR SUR VOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC



# Eclairage public à Bulle: une histoire de lumières

Née de la vision magique du miracle de l'électricité diffusée lors de l'exposition universelle de 1889 à Paris, l'idée de doter la ville de Bulle d'un éclairage public peut être considérée comme l'un des événements marquants de l'histoire du chef-lieu gruérien.

Commencés en avril 1893, les travaux constituèrent à l'époque un bond prodigieux en termes de confort et de sécurité. Le progrès faisait une entrée remarquée dans le quotidien de la population, donnant aux rues de la cité des aspects de grande ville, symbole d'un futur plein de promesses.

### DE NOS JOURS

L'équipement actuel de la commune de Bulle comprend 2187 sources lumineuses pour l'éclairage des rues, auxquelles viennent s'ajouter les installations destinées à la signalisation routière et à la mise en valeur des différents monuments ou constructions d'intérêt historique.

En service près de 4500 heures par année, ces lumières représentent une consommation annuelle de plus d'un million de kWh, soit l'équivalent de celle d'environ 250 ménages.

Géré par Gruyère Energie SA sur mandat de la ville de Bulle, ce réseau d'éclairage public prend en compte les aspects tant esthétiques que pratiques, tout en apportant à la population un agréable sentiment de sécurité. Restent à considérer le problème de la consommation d'énergie et les possibilités de concilier les impératifs d'un tel service avec les notions toujours plus présentes de respect de l'environnement et de pollution lumineuse des régions citadines.

### UNE RÉFLEXION PERMANENTE

L'installation de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Bulle privilégie depuis toujours les projets utilisant des sources à haut rendement, tout en tenant compte des désirs des autorités en termes d'esthétisme et de coûts. Précurseurs en la matière, les services industriels installèrent dès les années 50 déjà un système de commande piloté par une cellule sensible à la luminosité ambiante dans un but de gestion ciblée et écologique du réseau.

L'achat actuel des nouveaux luminaires est orienté vers des systèmes permettant de répartir de manière optimale le flux de lumière. Ces installations font l'objet d'un entretien régulier visant à favoriser leur fonctionnement optimal sur le long terme. Un système d'éclairage public devant fonctionner pendant au moins trente ans, il demeure primordial de tout mettre en œuvre afin de garantir son efficacité.

### SOLUTIONS D'ÉCONOMIES

Des économies supplémentaires peuvent être réalisées en combinant de manière judicieuse des critères comme la réduction des puissances d'éclairage, la limitation localisée de certaines durées d'enclenchement, voire l'interruption de secteurs déterminés durant une partie de la nuit. Cet exercice exige une réflexion continue, en vue de concilier au mieux les notions de confort et de sécurité, à la base de tout projet d'éclairage public.

Selon les analyses des experts, une économie annuelle d'environ 60 000 tonnes de CO<sub>2</sub> pourrait être réalisée par une utilisation plus rationnelle du seul éclairage public sur le territoire national. Le défi s'avère donc de taille et conforte la ville de Bulle, Cité de l'Énergie, dans sa volonté de continuer à agir dans une ligne d'économie respectueuse de la qualité de vie de toute sa population.

### L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR LED – SOLUTION D'AVENIR?



#### AVANTAGES

- Très longue durée de vie
- Sécurité de fonctionnement
- Absence de rayonnement HF et UV
- Maintenance réduite

Les lampes à diode électroluminescente (LED), font l'objet de recherches approfondies en vue de parvenir à tirer le meilleur parti possible de leurs étonnantes perspectives d'évolution. Leur rendement lumineux ne cesse de progresser et augure une technologie susceptible de surpasser, à l'avenir, toute la gamme de l'éclairage public actuel.

#### INCONVÉNIENTS ACTUELS

- Coût très élevé par rapport aux sources classiques
- Luminosité 2 à 3 fois inférieure aux lampes à vapeur de sodium

### TYPES DE SOURCES LUMINEUSES

L'éclairage public tel qu'on le conçoit de nos jours trouve son origine en France, sous le règne de Louis XIV. L'idée d'améliorer la sécurité des rues aboutira par la suite à toute une série d'inventions allant de la simple chandelle à la lanterne à huile, puis à l'éclairage au gaz, pour enfin arriver à l'apparition de l'éclairage électrique aux environs des années 1880.

#### APERÇU CHRONOLOGIQUE

##### LAMPE À FILAMENT DE CARBONE

- Rendement lumineux: 3 lm / W
- Durée de vie: quelques heures
- Plus en vigueur

##### LAMPE À INCANDESCENCE

- Rendement lumineux: 14 lm / W
- Durée de vie: env. 1000 h
- Petit à petit interdite dès 2012

##### LAMPE À VAPEUR DE MERCURE

- Rendement lumineux: 35-65 lm / W
- Durée de vie: env. 16 000 h
- De plus en plus remplacée par les lampes aux vapeurs de sodium

##### LAMPE FLUORESCENTE

- Rendement lumineux: 60-100 lm / W
- Durée de vie: de 8000 à 20 000 h
- Toujours en service

##### LAMPE AUX VAPEURS DE SODIUM

- Rendement lumineux: 90-180 lm / W
- Durée de vie: env. 16 000 h
- Toujours en service

##### LAMPE AUX HALOGÉNURES MÉTALLIQUES

- Rendement lumineux: 80-100 lm / W
- Durée de vie: de 12 000 à 20 000 h
- Toujours en service

##### LAMPE À DIODE

##### ÉLECTROLUMINESCENTE

- (plus connue sous le nom de LED)
- Rendement lumineux: 40-60 lm / W
- Durée de vie: env. 60 000 h
- En projet (voir ci-contre)

• lm = lumen = unité de mesure de flux lumineux

• W = watt = unité de puissance électrique

A titre de comparaison avec les données ci-dessus, la lumière du jour émet un rendement lumineux se situant entre 120 et 160 lm / W

# Consultations de puériculture 2010

## Vous avez des enfants de 0 à 5 ans?

La Croix-Rouge organise une série de consultations à destination de jeunes parents. Plusieurs séances sont offertes tout au long de l'année.

Les puéricultrices, infirmières spécialisées dans la petite enfance, soutiennent vos compétences en tant que parents et vous accompagnent dans vos interrogations. Elles vous offrent des conseils personnalisés concernant l'alimentation, les pleurs, le sommeil, l'acquisition de la propreté, l'éducation. Elles assurent le suivi du développement psychomoteur. Elles abordent avec vous des thèmes de santé comme les soins et l'hygiène, les vaccinations, les maladies infantiles ou encore la prévention des accidents domestiques. Elles vous donnent enfin des informations sur les institutions au service de la famille dans votre région.

De plus, le Service de puériculture de la Croix-Rouge offre également une

permanence téléphonique de 8 h à 10 h du lundi au vendredi, des consultations organisées dans les centres intercommunaux, des visites à domicile sur demande et des séances thématiques ponctuelles.

### BULLE

Maison bourgeoise  
Promenade 43, rez-de-chaussée

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis du mois:

**JANVIER:** 8, 15 et 22  
**FÉVRIER:** 5, 12, 19 et 26  
**MARS:** 5, 12, 19 et 26  
**AVRIL:** 9, 16 et 23  
**MAI:** 7, 14, 21 et 28  
**JUIN:** 4, 11, 18 et 25  
**JUILLET:** 2, 9, 16 et 23  
**AOÛT:** 6, 13, 20 et 27  
**SEPTEMBRE:** 3, 10, 17 et 24  
**OCTOBRE:** 1<sup>er</sup>, 8, 15 et 22  
**NOVEMBRE:** 5, 12 et 19  
**DÉCEMBRE:** 3, 10 et 17

### LA TOUR-DE-TRÈME

Bâtiment communal  
salle des Commissions, 1<sup>er</sup> étage

Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois:

**JANVIER:** 6  
**FÉVRIER:** 3  
**MARS:** 3  
**AVRIL:** 7  
**MAI:** 5  
**JUIN:** 2  
**JUILLET:** 7  
**AOÛT:** 4  
**SEPTEMBRE:** 1<sup>er</sup>  
**OCTOBRE:** 6  
**NOVEMBRE:** 3  
**DÉCEMBRE:** 1<sup>er</sup>

### INFORMATIONS

Consultations sur rendez-vous uniquement dans le district de la Gruyère.

► **TÉL.** 026 919 00 13  
**HORAIRE:** LU -VE de 8 h à 10 h

## PRO SENECTUTE

Besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts? Le service compétent Pro Senectute du canton de Fribourg la remplit par le biais de collaboratrices et de collaborateurs discrets.

Ce service s'adresse à toutes les personnes âgées de 60 ans et plus, domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres). Ces prestations peuvent être obtenues du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> avril 2010 **au bâtiment des sociétés de la rue des Alpettes 4 à Bulle** ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne.

### RENSEIGNEMENTS - RENDEZ-VOUS

Pro Senectute, ch. de la Redoute 9,  
1752 Villars-sur-Glâne

**COÛT:** 50 francs pour une heure et 20 francs pour chaque demi-heure supplémentaire (par déclaration).

► **TÉL.** 026 347 12 40  
**HORAIRE:** 8 h 30 / 11 h 30  
et 13 h 30 / 16 h 30

# Le concours du Bulletin

## L'événement et la photo mystère

Le bulletin vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère. Cette fois-ci, il faut trouver le lieu photographié. Le gagnant, ou la gagnante, sera averti personnellement.

M. Lionel Wyssmüller à La Tour-de-Trême a gagné le prix de 50 francs de la dernière photo mystère après tirage au sort. Il s'agissait du passage du Tour de France à la rue de Gruyères.

Pour participer, remplissez le talon-réponse ci-dessous et envoyez-le à:

**VILLE DE BULLE**  
Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle

ou écrire à:

► [bulletin@commune.bulle.ch](mailto:bulletin@commune.bulle.ch)



RÉPONSE:

NOM ET PRÉNOM:

ADRESSE:

TÉLÉPHONE

## ÉCRIVEZ-NOUS!



**VILLE DE BULLE / LE BULLETIN**  
Grand-Rue 7  
C.P. 32  
1630 Bulle

► [bulletin@commune.bulle.ch](mailto:bulletin@commune.bulle.ch)

## IMPRESSUM

**ÉDITION**  
Ville de Bulle  
Grand-Rue 7, C.P. 32  
1630 Bulle

**CONCEPTION ET RÉALISATION**  
16a communication  
Battiste + Adrien Cesa  
C.P. 284  
1630 Bulle

**CORRECTEUR**  
Jean-Bernard Gabriel

**CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES**  
16a communication

**TIRAGE**  
9500 exemplaires